



MANIPULATEUR.TRICES

EN RADIOLOGIE



EN GREVE

21



NOVEMBRE 2019

La CGT alerte sur la situation catastrophique des manipulateur.rice.s-radio dans le secteur hospitalier et dans les cliniques.

Entre le manque de reconnaissance professionnelle, les glissements de tâches, le travail en sous-effectif, les salaires insuffisants, les manipulateurs expriment un ras-le-bol.

Chaque jour, il s'agit de pallier les dysfonctionnements des services en assurant parfois le rôle d'IDE, d'IBODE, de secrétaire ou de médecin, le tout au mépris de la réglementation, de la qualité du travail et de la prise en charge du patient. Sans oublier l'impact sur leur santé et leur vie privée.

Dans ce contexte particulièrement difficile pour tous, les solutions proposées par la ministre de la Santé ne sont pas adaptées. Les miettes distribuées à certains sous forme de primes aléatoires et précaires, opposent les salariés les uns aux autres. La pratique avancée ne ferait que légitimer les glissements de tâches dénoncés aujourd'hui. Le gouvernement utilise la crise des hôpitaux pour imposer ses solutions néolibérales permettant d'atteindre ses objectifs : dévaloriser les métiers, casser l'organisation du travail, pour mieux délégitimer la réglementation actuelle et imposer sa vision marchande de la santé. Il va de soi que les manipulateur-radio, comme l'ensemble des professionnels paramédicaux, subissent de plein fouet ce changement.

Les professionnels ne sont ni entendus, ni reconnus, mais méprisés. Les professionnels sont révoltés, leurs revendications sont légitimes. Les manipulateur. trice.s radio dans le secteur hospitalier et dans les cliniques revendiquent :

- une augmentation immédiate des salaires de 300 €, à la hauteur de nos qualifications
- une revalorisation conséquente des grilles de salaires
- un remplacement des postes vacants par la titularisation et plus généralement le renforcement de nos effectifs
- un programme précis de formation continue permettant l'intégration de nouvelles qualifications liées à l'évolution des techniques, à l'utilisation de nouveaux matériels dans un contexte de transformation numérique
- une mise à jour des décrets tenant compte de l'évolution du métier
- un véritable plan de gestion des risques professionnels au regard de la dangerosité de l'environnement de travail.
- une reconnaissance de la pénibilité de notre métier